



CONSEIL SYNDICAL du 13 décembre 2022 à 18h00

Ordre du jour détaillé

1. Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 13 octobre 2022.
2. COLLECTE - Présentation du résultat de l'étude de gestion des biodéchets – phase 3 par Antéagroup.

*A la suite de la présentation de la 3^{ème} phase de l'étude, **il est proposé au Conseil de délibérer sur le schéma de gestion des biodéchets** ce qui permettra de lancer les appels d'offres nécessaires à la mise en œuvre de la collecte séparée des biodéchets.*
3. PERSONNEL - Délibération création « poste d'accueil ».

Lors du Conseil Syndical du 13 octobre, il a été délibéré la création d'un poste d'accueil sous la forme d'un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences). Il s'avère que Pole Emploi a annoncé le lendemain qu'il n'y avait plus de fonds.

Une nouvelle délibération a été proposé lors de la réunion du 24 octobre mais le quorum n'était pas atteint.

*Par conséquent, **il est proposé une nouvelle fois au Conseil d'autoriser la création d'un poste « agent d'accueil » au sein du SITCOM** dans les mêmes conditions que précédemment soit un contrat de 28h de travail par semaine. Dans ce cas, il n'y aura pas d'aide accordée et Pole Emploi n'a aucune visibilité pour 2023.*
4. PERSONNEL - Délibération attribution prime « régisseur ».

*Avec la relance de la campagne de distribution des composteurs (plus de 240 vendus en 2022) et avec les évolutions à venir sur la gestion des biodéchets à partir de 2024, **il est proposé au Conseil d'attribuer la prime de « régisseur »** à la régisseuse principale Madame Dorice Dubois d'un montant annuel de 110 €.*
5. DECHETERIE – Délibération conventionnement avec l'éco-organisme CYCLEVIA pour la collecte des huiles minérales.

Depuis le 1er septembre 2022, les collectivités ont la possibilité de s'enregistrer auprès de CYCLEVIA.

L'enregistrement permet aux collectivités de bénéficier du ramassage gratuit des huiles usagées collectées en déchèterie, et ce partout en France métropolitaine ou en outre-mer. Les collectivités bénéficient également de soutien pour la gestion des Points d'Apport Volontaire (PAV) et de la communication locale.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à signer le contrat avec CYCLEVIA pour une collecte gratuite des huiles de vidange.



6. CONTENANT – Délibération vente de 30 conteneurs d'apport volontaire d'occasion.

Après un état des lieux du parc de conteneurs d'apport volontaire et après le retrait des derniers conteneurs d'ordures ménagères, il s'avère qu'il y a près de 250 conteneurs en stock. Pour certains, ils sont hors d'usage, et pour d'autres ont besoin de rénovation. De plus, le SITCOM n'a pas besoin d'autant de stock.

Par conséquent, il a déjà été délibéré la vente de 46 conteneurs métalliques à l'entreprise SEP en juin 2022. Dans la continuité des faits, il est alors proposé de vendre une partie de ce parc de conteneurs. L'entreprise EVIDENCE de Bellême souhaite dans un premier temps en acquérir 30 pour une valeur de rachat de 100 €/conteneur. Le montant total de la vente sera alors de 3 000 € TTC.

Il est proposé au Conseil d'autoriser la vente de 30 conteneurs d'apport volontaire, d'une valeur de 100 €/conteneur pour une recette de 3 000 € TTC.

7. CONTENANT – Délibération charte éco-événement.

Le SITCOM est sollicité par les organisateurs de manifestations pour la gestion et le tri des déchets produits lors de ces dernières. Ces déchets ne sont pas considérés comme des déchets ménagers. C'est pourquoi, il est proposé au même titre que les déchets des professionnels, d'instaurer une charte. Il a été étudié deux types de charte « éco manifestation ». L'une pour les manifestations « gratuites » comme les kermesses d'écoles, les fêtes communales et toutes celles qui ne font pas payer de droit d'entrée avec une faible participation pour mettre à disposition des contenants et ne pas facturer les déchets. L'autre pour les manifestations dites « payantes » ou qui auraient un volume de participants importants comme des manifestations sportives et culturelles à rayonnement régional, national ou international, où le coût de mise à disposition et la gestion des déchets seraient alors facturés.

Il est proposé au Conseil de délibérer sur les deux chartes « éco manifestations » jointes en annexe.

8. MARCHE PUBLIC – Délibération de lancement de procédures de marchés publics – année 2023.

Certains marchés arrivent à leur terme en 2023 et il est donc nécessaire de relancer une commande publique selon les modalités suivantes :

Désignation	Durée	Montant	Procédure
Traitement du bois et des déchets verts en déchèterie Lot 1 : traitement du bois Lot 2 : traitement des déchets verts	<i>Pour l'ensemble des lots la durée est de 1 an renouvelable 3 fois 1 an soit une durée maximale ne pouvant excéder 48 mois ou 4 ans.</i>	Lot 1 : Pas de minimum Montant maximum de 20 000 € HT par période d'exécution Lot 2 : Pas de minimum Montant maximum de 120 000 € HT par période d'exécution	Appel d'offres Date de démarrage juillet 2023



Location, entretien et réparation des vêtements de travail des agents	1 an renouvelable 3 fois 1 an soit une durée maximale ne pouvant excéder 48 mois ou 4 ans.	Pas de minimum Montant maximum de 10 000 € HT par période d'exécution	MAPA (procédure adaptée) Date de démarrage février 2024
Maintenance de conteneurs Lot 1 : maintenance curative de conteneur Lot 2 : rénovation de conteneurs	Pour l'ensemble des lots la durée est de 1 an renouvelable 3 fois 1 an soit une durée maximale ne pouvant excéder 48 mois ou 4 ans.	Lot 1 : Pas de minimum Montant maximum de 15 000 € HT par période d'exécution Lot 2 : Pas de minimum Montant maximum de 50 000 € HT par période d'exécution	Appel d'offres Date de démarrage à la notification du marché

9. GOUVERNANCE – Remise des noms des interlocuteurs dans chaque CDC pour la mise en œuvre du PLPDMA.

Lors du Conseil Syndical de juillet 2022, Monsieur le Président a exposé la gouvernance de la mise en œuvre du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés). Il a été demandé aux délégués de chaque CDC d'identifier les techniciens et élus qui devraient les référer et donc les interlocuteurs de ce dossier.

Monsieur le Président souhaite un retour des réflexions de chaque CDC pour mettre en œuvre les actions de l'année 3 du PLPDMA.

10. GOUVERNANCE – Attribution des postes vacants dans les commissions du SITCOM à la suite du départ de la CDC des Sources de l'Orne.

Lors du Conseil Syndical de juin 2022, Monsieur le Président a informé le Conseil de la vacance de postes au sein des commissions du SITCOM. Il est demandé aux délégués de se positionner sur les postes vacants soient :

Commission des finances

Argentan Intercom	COUPRIT	Pierre	Titulaire
Argentan Intercom	GODET	Frédéric	Titulaire
Argentan Intercom	LASNE	Hervé	Titulaire
CdC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien	BISSON	Jean-Marc	Titulaire
CdC du Val d'Orne	GAUDIN	Sylvain	Titulaire

Il manque à ce jour 5 suppléants

Bureau Syndical

Argentan Intercom	JIDOUARD	Philippe	Titulaire
Argentan Intercom	MALLET	Gilles	Titulaire
Argentan Intercom	PRIGENT	Jacques	Titulaire
CdC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien	CHESNEL	Valérie	Titulaire
CdC du Val d'Orne	MOITEAUX	Isabelle	Titulaire



Il manque à ce jour 5 suppléants

Commission d'Appel d'Offres

Argentan Intercom	CLEREMBEAUX	Thierry	Titulaire
Argentan Intercom	DUPONT	Cécile	Titulaire
Argentan Intercom	GODET	Frédéric	Titulaire
CdC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien	CHESNEL	Valérie	Titulaire
CdC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien	CORREYEUR	Pierre	Titulaire
Argentan Intercom	APPERT	Catherine	Suppléant
Argentan Intercom	MALLET	Gilles	Suppléant
Argentan Intercom	MICHEL	Clotilde	Suppléant
CdC du Val d'Orne	LE MENAHES	Xavier	Suppléant

Il manque 1 suppléant

11. GOUVERNANCE – Dates provisoires des prochaines réunions d'instance de 2023.
 - Débat d'orientation budgétaire 2023
 - Commission finances le jeudi 16 février à 17h au sitcom,
 - Bureau syndical le jeudi 16 février à 18h au sitcom,
 - Conseil Syndical le jeudi 23 février à 18h au quai.
 - Vote du budget 2023
 - Bureau syndical le 2 mars à 18h au sitcom,
 - Conseil syndical le jeudi 9 mars à 18h au quai.

12. Questions diverses